

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1030, rue Beaubien Est
 Bureau 103
 Montréal, Québec
 H2S 1T4
 514 380-8916
 secretariat@irec.net
 www.irec.net

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Réforme des retraites : éviter les catastrophes

Montréal, 16 avril 2013. Dans la foulée des travaux du Comité sur l'Avenir des régimes complémentaires de retraite, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) lance une note d'intervention afin de rappeler les écueils que doit éviter le comité. Alors que les crises boursières successives ont mis à nu les faiblesses dans la conception des régimes complémentaires de retraite, le chercheur de l'IRÉC Gilles Bourque propose de rendre les régimes plus viables à long terme en réduisant la probabilité de déficit. « Cette recherche, explique-t-il, passe par la constitution de réserves ou par la mise en place de certaines prestations conditionnelles à la situation financière du régime ou encore par des mesures qui répartissent mieux les risques lorsque des déficits se produisent tout en offrant des garanties et un contrôle clairs sur l'orientation du régime lorsque les surplus vont se produire ».

L'auteur donne l'exemple des cols bleus de Montréal, qui ont entériné une entente de principe avec leur employeur au sujet de leur régime de retraite. Pour améliorer la santé financière du régime, la solution négociée a été d'augmenter les cotisations par travailleur et de créer un fonds de stabilisation afin d'amortir les chocs ultérieurs éventuels.

L'échec prévisible des régimes volontaires d'épargne-retraite

Selon le chercheur, les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) ne sont pas une option pour assurer la sécurité financière à la retraite des Québécois et des Québécoises. « L'échec de cette formule est déjà prévisible, dit-il. Nous assistons à la multiplication des régimes à cotisations déterminées qui contribue à alimenter le processus de financiarisation de l'économie alors que ce sont maintenant les effets négatifs de cette même financiarisation qui fragilisent les régimes à prestations déterminées. Cette dynamique a fait émerger un système de retraite de plus en plus inégalitaire. Elle dresse d'abord l'inégalité entre les prestataires d'un régime par rapport à l'autre et ensuite elle creuse un écart entre les retraités d'aujourd'hui et les travailleurs actifs appelés à la retraite éventuelle dans des conditions plus instables, érodant la solidarité et la justice intergénérationnelles. La proposition du gouvernement fédéral des RVERs, reprise telle quelle par le gouvernement du Québec, va accroître ces distorsions ».

L'IRÉC considère que l'amélioration du régime des rentes du Québec sur une base capitalisée devra être l'option à privilégier. « Seul ce changement est en mesure de s'attaquer au problème de pauvreté des aînés et de satisfaire à des principes d'équité intergénérationnelle », a conclu le chercheur de l'IRÉC, Gilles Bourque.

Pour télécharger la Note d'intervention de l'IRÉC *Réforme des retraites : éviter les catastrophes* et connaître les résultats des autres travaux de l'IRÉC, voir www.irec.net